

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/01/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 15 | 19 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 19 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2025, le 23 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 17/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/01/2025.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, Mme BOULAIN Anne, Monsieur BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Eric, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme CHAUVIN Vanessa, Mme DUFROU Virginie, M. ORRIERE Philippe, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie,

Excusés ayant donné procuration : Mme ROBIN Elisabeth à M. BARRÉ Olivier, M. SAUZEAU Dominique à M. GOBBE Thierry, M. ANDRÉ Vincent à Mme PLESSIS Clémentine, M. BRUNET Paul à Mme BOULAIN Anne,

A été nommée secrétaire : Mme BOULAIN Anne,

2025-07 Demande de DETR 2025 : Réhabilitation de la salle Aquarelle

Vu la délibération n°2024-48 du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2024 approuvant l'avant-projet définitif pour la réhabilitation de la salle Aquarelle

Considérant que les opérations peuvent bénéficier de financements de l'État dans le cadre de la mise en œuvre de la DETR et DSIL 2025,

Considérant que la réhabilitation de la salle Aquarelle s'inscrit dans le cadre des opérations éligibles à un subventionnement au titre des opérations de la catégorie 2D « Réhabilitation, restauration, entretien ou construction des bâtiments communaux ou intercommunaux ».

Il vous est proposé :

De solliciter l'État pour le financement de projet dans le cadre de la DETR 2025 suivant le plan de financement ci-dessous :

Plan de financements

| | |
|--------------------|----------------|
| Dépenses : | |
| Montant du contrat | 715 000,00€ HT |
| Recettes : | |
| DETR 2025 | 180 000,00€ |
| Autofinancement | 535 000,00€ |
| | <hr/> |
| | 715 000,00€ |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

SOLLICITE

Une subvention d'un montant de 180 000€ auprès de l'État pour le programme de réhabilitation de la salle Aquarelle dont le coût est estimé à 715 000€ H.T.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
 - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes
- Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La secrétaire de séance
Anne BOULAIN



Pour copie conforme :
En mairie, le 24/01/2025
Le Maire



Olivier BARRÉ

